

Calendrier vaccinal : les nouvelles recommandations pour 2024

En France, la politique de vaccination est élaborée par le ministre chargé de la santé, après avis de la Haute Autorité de Santé (HAS). Le calendrier des vaccinations fixe les vaccins applicables aux personnes résidant en France en fonction de leur âge, émet les recommandations vaccinales « générales » et des recommandations vaccinales « particulières » propres à des conditions spéciales (risques accrus de complications, d'exposition ou de transmission) ou à des expositions professionnelles. Pour les personnes âgées de plus de 11 ans et éligibles à la vaccination en pharmacie, voici les nouveautés à connaître.

Vaccination contre les infections à pneumocoques

Chez l'adulte de 18 ans ou plus, la vaccination est recommandée chez les personnes à risque élevé d'infections invasives à pneumocoques, avec un schéma simplifié à une seule dose sans rappel nécessaire.

Vaccination contre les infections invasives à méningocoque

La vaccination contre les méningocoques des sérogroupes A, C, W, Y est désormais recommandée chez tous les adolescents âgés de 11 à 14 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, selon un schéma à une dose. Par ailleurs, dans le cadre du rattrapage vaccinal, cette vaccination ACWY est recommandée jusqu'à 24 ans révolus.

Vaccination contre le zona

Un nouveau vaccin a désormais intégré le calendrier vaccinal. Il est recommandé dès l'âge de 65 ans, administré selon un schéma à deux doses, à deux mois d'intervalle. Il peut également être administré après un zona en respectant un délai minimal d'un an.

Vaccination contre la rougeole

Afin de leur assurer une meilleure protection, une dose additionnelle de ROR est recommandée chez les personnes nées après 1980 qui n'auraient eu qu'une seule dose du vaccin.



RÉSURGENCE DE LA COQUELUCHE : LA VACCINATION ESSENTIELLE

Un nouveau cycle épidémique de coqueluche a démarré dans le courant de l'année 2024. Cette infection bactérienne est très contagieuse et se transmet par voie aérienne, en particulier au contact d'une personne malade présentant une toux. La vaccination est primordiale pour protéger les nourrissons et les personnes fragiles, chez qui la coqueluche peut être mortelle. Elle est obligatoire à l'âge de 2 mois et de 4 mois avec un rappel à 11 mois, que la mère ait été vaccinée ou non durant la grossesse.

Il est ensuite fortement recommandé de procéder à des rappels à l'âge de 6 ans, entre 11 et 13 ans, à 25, 45, 65 ans, puis tous les 10 ans, ces rappels pouvant être

effectués en officine pour les patients âgés de 11 ans et plus.

La vaccination est également fortement préconisée chez la femme enceinte à partir du deuxième trimestre de grossesse, de préférence entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée, et ce lors de chaque nouvelle grossesse afin d'assurer un transfert transplacentaire suffisant d'anticorps pour protéger le nouveau-né.

Enfin, la HAS recommande, dans ce contexte de recrudescence des cas, que toute personne en contact proche avec un nouveau-né ou nourrisson de moins de 6 mois, que ce soit dans un cadre familial ou professionnel, reçoive un rappel si le dernier vaccin anticoqueluche date de plus de 5 ans.